



Grenoble, le 23 janvier 2013

M. le Premier Président,

Hier s'est déroulé l'audience d'appel de M. Nicolas Moreno, concernant la résidence principale de ses enfants, Luca et Evan, victimes d'un éloignement géographique volontaire de 750 kilomètres décidé par leur mère.

Le jugement de premier ressort de M. Gherra, juge aux affaires familiales dans cette affaire, a entériné cette grave atteinte à leurs droits fondamentaux d'être élevés par leurs deux parents, la distance impliquant nécessairement une incapacité physique d'être présents auprès d'eux autant que leur père, dans leur intérêt, le devrait. M. Moreno, dont la souffrance et la colère sont légitimes, autant que celles de ses enfants, s'est quant à lui toujours montré dans les meilleures dispositions afin de trouver un terrain d'entente qui prenne en compte le bien-être affectif et psychologique de ses enfants.

Nous rappelons, M. le Premier Président, que la jurisprudence sur l'éloignement géographique volontaire est très précise (*Cour de cassation, chambre civile 1, Audience publique du mardi 4 juillet 2006, N° de pourvoi: 05-17883, publication : Bulletin 2006 I N° 339 p. 292*) :

« Prive sa décision de base légale la cour d'appel qui fixe la résidence des enfants chez leur mère, sans rechercher si le comportement de celle-ci, qui était partie s'installer avec les enfants en Nouvelle-Calédonie à l'insu de leur père sans laisser d'adresse, ne traduisait pas son refus de respecter le droit des enfants à entretenir des relations régulières avec ce dernier. »

Sensibles à la situation des enfants de M. Moreno, nos associations gagent que la cour d'appel de Grenoble fera une application stricte de la jurisprudence.

Nous vous prions d'agréer, M. le Premier Président, l'expression de notre haute considération.

"SVP Papa", "Jamais sans Papa", "Père, mère, enfant", "Violette Justice", Fédération "Un enfant, deux parents",

Yann Vasseur (SVP Papa) tel 07 88 00 60 64 svppapa@hotmail.fr <http://svppapa.e-monsite.com/>

Gérard Chauvel tel 04 75 55 09 14 Jamais Sans Papa Drôme-Ardèche contact@jamais-sans-papa.asso.fr <http://www.jamais-sans-papa.asso.fr/>

Pierre BESSON (Père Enfant Mère) tel 0608045335

pereenfantmere@yahoo.fr <http://www.pereenfantmere.free.fr>

(violette justice) violette.justice@gmail.com <http://lpp64.com/monsite/violette-justice/>

Gérard Ollivier tel 06 12 89 74 60 fédération 1 Enfant 2 Parents / Parents Solos

info@unparentdetrop.org <http://www.unparentdetrop.org>

Pour ordre, Pierre BESSON, secrétaire de l'association Père Enfant Mère (38- Grenoble)